


- LE CONTEXTE**
- Limites communales
  - Parcelles cadastrales
  - Bâtiments
  - Cimetières et lieux de culte (croix blanches)
  - Natura 2000 en zone urbaine
  - Périmètre de protection des abords des Monuments Historiques
- LE ZONAGE**
- Délimitation des zones
- LES AUTRES ENJEUX LIÉS AUX RISQUES NATURELS ET À L'EAU**
- Zones humides du SAGE Sambre
  - Zones à Dominante Humide du SDAGE Artois-Picardie
  - Secteur aléa minier (tassement - aléa faible)

- LES Outils Réglementaires**
- Secteurs concernés par une Orientation Aménagement et de Programmation (voir dossier OAP)
  - OAP Paysage
  - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
  - Linéaires commerciaux à encadrer
  - Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme (voir liste en annexes)

- LES Éléments Participant à la Qualité du Cadre de Vie**
- Petit patrimoine protégé au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme (voir fiche d'identification)
  - Patrimoine bâtis militaire identifiés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
  - Objets paysagers identifiés au titre de l'article L.153 du code de l'urbanisme
  - Linéaires de haies et alignement d'arbres identifiés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
  - Cônes de vue identifiés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (voir fiche d'identification)
  - Mares protégées au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
  - Boisements préservés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
  - Espaces Boisés Classés au titre de l'article L. 113-1 du Code de l'urbanisme
  - Périmètres paysagers remarquables identifiés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme (voir fiche d'identification)
  - Prairies protégées au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme

- LES CHEMINEMENTS ET LES ACCÈS À PRÉSERVER**
- Chemins identifiés au titre de l'article L. 151-38 du Code de l'urbanisme

- LES RÉGIMES SANITAIRES DES SITES AGRICOLES IDENTIFIÉS**
- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
  - Régime Sanitaire Départemental



**PLANCHE C - PRESCRIPTIONS - PLAN DE ZONAGE**  
Commune de Solre-le-Château

**VERSION D'APPROBATION**  
DECEMBRE 2023

À titre d'information, et non requis dans les prescriptions sur le plan de zonage :  
Le territoire de l'EPIC est concerné par une servitude à la remise en état des terres (cf. carte du BRGM).  
Le territoire de l'EPIC est concerné par le risque naturel de mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des sols argileux (aléa faible - cf. carte du BRGM).  
Le territoire de l'EPIC est concerné par le risque agricole de désordres sur le terrain et il convient d'adopter les techniques de construction.  
Le territoire de l'EPIC est concerné par le risque agricole. Il est situé en zone de aptitude faible à modérée. Se reporter à la réglementation départementale - décret n°919 du 25 mai 2010.  
Les communes d'Avesnes-sur-Helpe et de Marbais sont concernées par le risque naturel et effondrement de cavités souterraines (risque non localisé).  
La commune de Dompierre-sur-Helpe est concernée par un risque d'affondrement liés aux fontaines (risque non localisé).  
Le territoire de l'EPIC est concerné par le risque « engins de guerre » et le transport de matières dangereuses ».

Points de vigilance sur les régimes sanitaires des sites agricoles :  
Les régimes sanitaires des sites agricoles identifiés sont susceptibles d'évoluer dans le temps (changement de régime, évolution des bâtiments, création ou suppression de bâtiments, etc.). Le relevé a été effectué en 2019.  
Les informations sont à jour des données individuelles.  
Les informations sont à l'échelle de l'ensemble de l'exploitation, et non offertes par site : par exemple, si une exploitation est classée ICPE et qu'un des sites n'est pas de cette nature, celui-ci sera quant à même noté ICPE.  
Ces informations sont donc à actualiser et à vérifier.

Vu pour être annexé à la délibération approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.  
Fait à Avesnes-sur-Helpe,  
Le président


ARRETE LE 20 décembre 2022  
APPROUVE LE 18 décembre 2022



0 50 m

VERDI

Sources : Limites communales Openstreetmap; Cadastre France 2021; Occupation du sol CCSD/PPGE 2015; Outils réglementaires ADU - PMRA 2021; Zonage ADU 2021; Risque PAC Etat 2017  
Modération : ADU Décembre 2023



**LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

Code	Número	Destination	Bénéficiaire	Surface en m <sup>2</sup>
SLC	1	Création d'un équipement public	Commune de Solre-le-Château	25784
SLC	2	Elargissement de voie	Département du Nord	470
SLC	3	Création d'un plateau sportif	Commune de Solre-le-Château	20178
SLC	4	Extension du cimetière	Commune de Solre-le-Château	4123
SLC	5	Création d'un espace de loisirs	Commune de Solre-le-Château	5259
SLC	6	Création station d'épuration	Norède	8184